



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CORPS

## **PROCES-VERBAL** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **12 SEPTEMBRE 2008** **Monestier d'Ambel**

**Présents** : MM. BATTISTEL Marie-Noëlle, COURTEAU Jean-Claude, RICHIERO Jean-Louis, BALME Eric, ABERT Jean-Claude, SERRE Emmanuel, CASSAGNE Georges, BONTHOUX Christian, ROUX Daniel, ARNEODO Jean-Pierre, ANDRIEUX Marc Arnaud, GUILLET, BOREL Guy, CONTARD Jean, CHARLES Christian, BERNARD Anthony, TREMIER Alain, PELISSIER Pierre, GAUTHIER Maurice, FROMENT Jean-Louis, MARTIN Marylin, LAURENT Monique, TURC Sylvain, TROSSERO Jean-François, GOUPIL Olivier, DUBOIS Arsène, ROUSSET Bernard

**Excusés** : MM. FRANCOU-CARRON Magali, BALME Roland

\*\*\*\*\*

Accueil de Jean-Claude COURTEAU Maire de Monestier d'Ambel  
Ouverture de séance à 9H 30 par Marie-Noëlle BATTISTEL

### **MAISON DU PATRIMOINE**

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 août a étudié les offres reçues sur les lots remis en appel :

Lot menuiseries : entreprises BOVE et IDEM

Lot électricité : entreprise VIDAL et SAN'PHIL

Et propose au conseil communautaire qui accepte à l'unanimité :

Lot menuiseries : Entreprise la moins disante BOVE pour un montant de 48 805,86 HT

Lot électricité : Entreprise la moins disante VIDAL pour un montant de 87 755,67 €HT

### **PLAN PASTORAL TERRITORIAL**

JF TROSSERO explique au conseil communautaire que ce plan, imposé par la Région et l'Europe, permet de bénéficier de subventions au taux de 75 % . Un diagnostic préalable doit être réalisé.

Après appel d'offres, la Fédération des Alpagnes de l'Isère, seule candidate est proposée par la commission d'appel d'offres du 13 août. Le conseil communautaire accepte l'offre de la FAI d'un montant de 16 482,00 €TTC. Ce diagnostic sera subventionné à 50 % par la Région et 15 % par l'Union Européenne, 35 % restant à la charge de la Communauté de Communes.

J.F TROSSERO rappelle que les dossiers de travaux 2009 doivent être envoyés à la FAI avant le 30 septembre 2008.

Le Conseil communautaire en date du 12 octobre 2007 a accepté le portage du plan pastoral sur le territoire de la Communauté de communes. Lors de la réunion du 30 mai 2008, réunissant les groupements pastoraux, les associations et les fédérations pastorales, ainsi que des techniciens et des élus un comité de pilotage a été élaboré pour étudier les programmes de travaux. Il est constitué de :

M. MAGNAT Gilbert	Fédération des Chasseurs de l'Isère
M. BURGUN Jean-Yves	Adjoint au Maire de Monestier d'Ambel
M. ROCHAS Daniel	Groupement Pastoral du Col d'Aspres
M. ESCALLE Dominique	Groupement Pastoral du Col d'Aspres

Grand'rue 38970 CORPS

Tél : 04 76 30 05 71 – Fax : 04.76.30.06.78 – email : [comcom.corps@wanadoo.fr](mailto:comcom.corps@wanadoo.fr)

Sites : [www.comcom-paysdecorps.com](http://www.comcom-paysdecorps.com)

[www.lacdusautet.com](http://www.lacdusautet.com)

Groupement Forestier privé	
M.FREYNET Denis	Mairie de St Laurent en Beaumont

2 élus de la Communauté de communes font partie de ce comité de pilotage.

Le Conseil communautaire approuve la constitution du comité de pilotage et nomme ses représentants : MM. TROSSERO Jean-François et ARNEODO Jean-Pierre

### **DECHETTERIE DE LA SALLE EN BEAUMONT**

Il est rappelé l'incendie de la déchetterie qui, par manque d'eau sur le site n'a pu être arrêté à son commencement et a nécessité l'intervention des pompiers et d'engins pour stopper le feu pris en profondeur.

Une étude a été faite sur trois possibilités : mettre en place une réserve d'eau (pas assez de pression), s'alimenter par le canal d'arrosage (fonctionne seulement de mai à octobre) ou faire une adduction d'eau.

L'adduction d'eau a été retenue. Après consultation, l'entreprise ALLOUARD a été retenue pour un montant moins disant de 29 938,50 €HT.

Eric BALME informe l'assemblée que selon les directives de la Maison du Territoire, les travaux d'adduction d'eau sont du ressort des communes et propose que la commune de La Salle en Beaumont réalise les travaux, sollicite la subvention correspondante au Département et que la communauté de communes finance le complément par un fonds de concours. Il rappelle que les déchetteries sont de la compétence de la communauté de communes.

Pour la déchetterie de Corps, les risques sont moins importants puisque les dépôts sont faits directement dans les bennes.

Il est décidé de mettre un extincteur dans chaque déchetterie.

### **COMMISSIONS DU CDRA** (Contrat de Développement Rhône Alpes)

MN BATTISTEL expose à l'assemblée qu'il est important que la communauté de communes soit représentée dans les commissions mises en place au sein du CDRA.

Se sont inscrits :

COMMISSION	MEMBRES
Agriculture- Ressources Naturelles	TROSSERO Jean-François SERRE Emmanuel GUILLET Arnaud
Cadre de vie – Services à la population	RICHIERO Jean-Louis MARTIN Marylin ARNEODO Jean-Pierre
Culture et Patrimoine	FRANCOU-CARRON Magali ROUX DANIEL
Economie	DUBOIS Arsène
Education à l'environnement et au développement durable	BALME Eric COURTEAU Jean-Claude
Emploi Formation	
Logement Habitat et Urbanisme	ROUX Daniel
Tourisme	FRANCOU-CARRON Magali DUBOIS Arsène SERRE Emmanuel
Transports Déplacements	

La Présidente informe qu'elle participera à toutes les commissions selon sa disponibilité.

### **CONTENTIEUX SEZIA**

JF TROSSERO rappelle à l'assemblée que lors des travaux de correction torrentielle sur la Sézia, des mesures compensatoires avaient été imposées par la Préfecture.

- réempoissonnement du cours d'eau
- étude préalable au plan de gestion halieutique.

Lors de la rencontre avec la fédération départementale de pêche en juin, il a été décidé d'effectuer les lâchers de poissons dans le lac du sautet et non dans la Sézia en partageant les frais (675 €) avec la Fédération de Pêche de l'Isère (FDAAPPMA 38).

Une consultation pour élaborer l'étude est à ce jour infructueuse.

### **GARDERIES PERISCOLAIRES**

JL RICHIERO fait le bilan de l'année scolaire 2007/2008

56 Familles au total ont bénéficié du service pour 76 enfants. 13 familles de manière régulière (22 enfants)

La Salle en Beaumont : 16 familles – 24 enfants - 5 familles régulièrement pour 10 enfants

St Laurent en Beaumont : 14 familles – 17 enfants – 4 familles régulièrement pour 6 enfants

Corps : 26 familles – 35 enfants – 4 familles régulièrement pour 6 enfants.

Le bilan financier est de 17 620 € de dépenses pour 1 408,60 € de recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Fournitures	992,33 €	
Personnel Corps	7 601,58 €	
Personnel La Salle en Bt	5 494,25 €	
Personnel St Laurent en Bt	3 591,00 €	
Familles Corps		921,10 €
Familles La Salle en Bt		222,40 €
St Laurent en Bt		265,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 619,16 €</b>	<b>1 408,60 €</b>

Soit un déficit de 16 200 €

La communauté de communes attendaient plus d'enfants mais décide de reconduire ce service reconnu utile.

MN BATTISTEL propose à l'assemblée, que suite au calendrier scolaire supprimant la classe le mercredi, un centre aéré peut être mis en place le mercredi selon deux possibilités :

En périscolaire avec agrément PMI ou avec un agrément jeunesse et sports.

Il a été décidé afin de mieux animer les enfants, par tranche d'âge et avec les animateurs BAFA de passer par la SCEV.

Tarifs du centre aéré :

Quotient	Journée	Demi-Journée
Quotient familial inférieur à 700	6 €	4 €
Quotient familial supérieur à 700	10 €	6 €

Ces tarifs doivent être ajoutés à la régie de recettes des garderies.

MN BATTISTEL informe l'assemblée que les instituteurs de Corps avaient souhaité changer le lieu de la garderie. Après visite de Mme WAXIN (médecin PMI), des contraintes mises en évidence et le courrier de la commune de Corps, pas favorable à ce changement, il a été décidé de maintenir la garderie dans les mêmes locaux.

JL RICHIERO informe le conseil communautaire que M. CAPDEPON en contrat aidé à la commune de St Laurent encadrerait la garderie de St Laurent. Son contrat finit le 4 octobre. Il pourrait bénéficier d'un autre contrat aidé mais en changeant d'employeur. Il propose que la communauté de communes emploie M. CAPDEPON pour assurer la garderie et le mettre à disposition de la commune de St Laurent le temps restant pour effectuer diverses tâches techniques.

Le Conseil communautaire donne son accord.

### **CHARTRE FORESTIERE**

E.SERRE informe le conseil communautaire sur ce plan d'action sur l'usage de la forêt :

- aménagement concerté - schéma de la desserte
- structuration de la filière bois énergie
- le tourisme et la forêt
- l'agriculture et la forêt

La communauté de communes doit être à l'initiative de ce plan pour son élaboration et sa mise en œuvre. A l'identique du Plan Pastoral Territorial, un comité de pilotage doit être créé. MM.

Jean Claude COURTEAU, Emmanuel Serre, Jean-Pierre ARNEODO et Jean-François TROSSERO sont nommés pour faire partie de ce comité de pilotage.

### **SENTIER CANAL DU BEAUMONT**

MN BATTISTEL rappelle le projet d'aménagement et sécurisation d'un sentier le long du canal du Beaumont et informe le conseil communautaire qu'après consultation l'entreprise AME, la moins disante, a été retenue par la commission travaux pour un montant de 15 910 € HT. Le conseil communautaire approuve cette décision.

### **AMENAGEMENT PAYSAGER DES RIVES DU LAC DU SAUTET**

MN BATTISTEL informe le Conseil communautaire que L'ONF moins disante a été retenue par la commission travaux pour un montant de 15 795,60 € HT. Le conseil communautaire approuve cette décision.

### **BILAN DES NOUVELLES ACTIVITES DE LA SAISON TOURISTIQUE**

#### Tyrolienne

12 séances ont été organisées. Martinho RODRIGUES (BEES) a encadré 296 personnes soit environ 25 personnes par séances et jusqu'à 40 sur une seule séance.

La communication a été plus efficace en août. La mise en place d'une banderole lors de l'ouverture de la tyrolienne a été efficace. La personnalité de l'encadrant a apporté un dynamisme certain à cette activité : accueil et animation des groupes, très forte communication grâce à sa participation aux pots d'accueil (Dévoluy, village de vacances...)

Coût de l'activité :

Encadrement 3 000 €

Communication 100 €

Banderole 200 €

Soit 3 200 € pour 2 072 € de recettes (296 personnes à 7 €)

3 guides indépendants ont utilisé la tyrolienne avec leur groupe.

#### Vias ferratas d'initiation

Elles sont peu utilisées. Le matériel n'est pas loué sur place et les familles souhaiteraient avoir une personne pour initier les enfants.

Une réflexion est à mener pour l'utilisation des ces vias.

MN BATTISTEL informe le Conseil communautaire qu'EDF est prête à nous aider dans une réflexion globale du site du sautet.

- sur l'aménagement du belvédère du Sautet
- sur le ponton
- sur l'aménagement des rives au vu des fluctuations des niveaux du lac et

Le prochain Bureau du 10 octobre aura pour thème ces problématiques.

#### Vitrine des produits locaux

E. SERRE informe le conseil communautaire sur la réunion bilan faite avec les producteurs. Ces derniers se sont bien impliqués dans le projet, ils ont assuré les permanences à tour de rôle et ont appris à travailler ensemble.

Les constats faits :

#### 1 - Pour la vitrine :

- supprimer l'ouverture de la vitrine le vendredi
- ouvrir les jours fériés (ce qui a été fait)
- restreindre à la période touristique
- réfléchir sur le lieu peut-être sur le site du tramway ?
- prévoir un auvent afin d'agrandir le local et mieux attirer la clientèle
- affirmer le caractère du terroir
- pas assez de produits
- multiplier les vitrines ou les points de vente

Le montant des investissements s'élève à la somme de 4 000 € pour une recette globale des producteurs de 2 500 €. La communauté de communes percevra une commission des producteurs d'environ 125 €

## 2 – Pour les marchés :

- ouvrir à d'autres producteurs locaux
- compléter l'offre (boucherie-charcuterie, fruits et légumes ...)
- animations : complément aux marchés mais limiter la place prise ainsi que le temps d'animation

Arnaud GUILLET confirme l'implication des producteurs qui souhaitent créer une association. Ceci démontre la réussite du but recherché par la communauté de communes : « regrouper les producteurs et mettre en œuvre une dynamique ». Une charte doit être étudiée : ouverture de la vitrine, mise en place des marchés, quel type de production ?...

Il a constaté avec les autres producteurs que les clients étaient plutôt des vacanciers séjournant sur le territoire, peu étaient de passage à part pour les marchés.

Le montant des investissements s'élève à 2 000 € et l'animation à 1 600 €. Les producteurs ont eu une recette globale moyenne de 1 000 € par dimanche

## **EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Chaque commune ayant donné la liste de ses commerçants et artisans, une délibération est prise comme chaque année, pour exonérer ceux-ci de la TEOM. Ils seront, par contre, redevables de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures ménagères.

## **CYBER CENTRE**

Les tarifs du cyber-centre n'ont pas été modifiés depuis la création du cyber-centre.

Après étude il est décidé :

- De porter l'adhésion annuelle à 40 € pour les résidents du territoire et 50 € pour les résidents hors territoire. Cette adhésion, comprend l'utilisation du matériel les connexions internet ainsi que la formation en groupes.
- De mettre un tarif pour la connexion internet hors adhérents à 1 € la demi-heure
- De fixer le tarif d'impression à la feuille :

0,30 € l'impression noire et blanc

0,50 € l'impression couleur.

## **MAISON DE RETRAITE**

Après plusieurs réunions avec ACTIS une négociation est en cours pour que l'association de la Maison de retraite ou la communauté de communes rachète la maison afin d'alléger les charges locatives. Il est nécessaire que la Région et le Département confirment qu'ils ne demanderont pas à ACTIS, le remboursement des subventions versées lors de la construction

## **ASSURANCES**

Après avoir fait le point sur les assurances contractées par la communauté de communes, un devis a été demandé pour garantir les véhicules personnels des employés de la communauté de communes lors de leurs déplacements professionnels.

La cotisation annuelle s'élève à 510 € pour 4 à 5 agents amenés à prendre leur véhicule personnel. Le véhicule est assuré multirisque tous accidents sans franchise et chaque conducteur bénéficie de la garantie Accidents Corporels du conducteur formule n°1.

Le conseil communautaire charge la Présidente de contracter cette assurance.

## **TRAVAUX RTM**

Le conseil communautaire approuve le programme des travaux ainsi que les demandes de concours au service RTM pour chaque opération :



Communes	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant de la mission RTM
Les Côtes de Corps	Drainage à Pâques, Boteaux Fauroux et les Jardins	44 000,00 €	4 650,00 €
St Laurent en Beaumont	Drainage aux Terrasses	22 700,00 €	3 150,00 €
La Salle en Beaumont	Drainage à Champlong	27 500,00 €	3 150,00 €
St Pierre de Méarotz	Drainage à Combière et sur la Garde	18 000,00 €	2 150,00 €
Corps et Les Côtes de Corps	Correction torrentielle sur la Sézia (Pâques-Adverseil)	48 000,00 €	4 150,00 €
Beaufin	Correction torrentielle sur le ruisseau du Farot	7 000,00 €	1 700,00 €
Corps	Correction torrentielle sur la Combe de Lara (Réservoir)	14 000,00 €	2 425,00 €

Le programme sur Quet en Beaumont n'a pas été encore étudié. Il sera proposé lors du prochain conseil communautaire.

### **TECHNICIEN**

MN BATTISTEL informe le conseil que beaucoup de communes n'avaient pas répondu à la demande de renseignements concernant les travaux et le temps de travail qui pourrait être effectué sur leur commune par un technicien embauché par la communauté de communes. Elle informe l'assemblée que l'agent employé de juillet à septembre a donné toute satisfaction. Trois solutions d'embauche peuvent être envisagées :

- 1- embauche à l'année
- 2- embauche de mai à octobre
- 3- embauche à l'année avec mise à disposition au Conseil Général durant 5 mois d'hiver.

JC COURTEAU approuve la dernière solution et demande que l'agent se rende dans chaque commune pour établir un plan de travail.

JF TROSSERO demande un temps de réflexion.

JL RICHIERO approuve lui aussi la dernière solution permettant d'embaucher si besoin, un saisonnier supplémentaire car chaque commune doit effectuer les travaux d'entretien à la même période.

MN BATTISTEL fait remarquer qu'il faudra prévoir l'acquisition d'un véhicule pour permettre à cet agent de se déplacer avec le matériel, l'agent en place l'ayant fait jusqu'à présent avec son véhicule

Le Conseil communautaire approuve la création du poste.

### **QUESTIONS DIVERSES**

JC COURTEAU demande où en est l'Ech'obiou et si l'assemblée générale des conseils municipaux aura lieu cette année.

E. SERRE expose que la commission communication propose d'imprimer l'Ech'obiou 2 à 3 par an, chacun ayant un thème défini. Le prochain sera sur le thème du Tourisme. La distribution sera à la charge de chaque commune. Il sera également mis en ligne sur le site de la communauté de communes.

Le Conseil communautaire décide de faire l'assemblée générale fin octobre 2008. Elle présentera le bilan et exposera les orientations budgétaires.

JC COURTEAU demande que soit envoyée dans chaque commune la liste des délégués communautaires et leurs suppléants.

Il informe que la passerelle sur le sentier de randonnée au village est à réparer

Il demande que les containers publics soient nettoyés

JC ABERT demande l'acquisition de containers. Il est rappelé que seuls les containers sur les places publiques sont à la charge de la communauté de communes ; Chaque foyer est propriétaire de son container.

### **INFORMATIONS**

Le Conseil général s'est engagé à apporter une solution ADSL dans chaque commune avant le 25 décembre.

MN BATTISTEL expose au Conseil communautaire que l'ADM lance un appel à projet sur le tourisme handicapés (reliquat de 6 000 €).

Elle donne une copie du courrier reçu de La Poste donnant ses axes d'organisation ainsi que le courrier de Madame la ministre ALLIOT MARIE qui confirme que la dotation touristique revient à la communauté de communes et demande à la Préfecture de mettre en œuvre le remboursement des sommes perçues par les communes.

A GUILLET informe l'assemblée du festival qui aura lieu à La Salette le 28 septembre.

Démonstration de produits locaux, repas à midi, animation musicale. Il demande à la communauté de communes le prêt des auvents achetés pour les marchés et l'octroi d'une subvention.

Grand'rue 38970 CORPS

Tél : 04 76 30 05 71 – Fax : 04.76.30.06.78 – email : [comcom.corps@wanadoo.fr](mailto:comcom.corps@wanadoo.fr)

Sites : [www.comcom-paysdecorps.com](http://www.comcom-paysdecorps.com)

[www.lacdusautet.com](http://www.lacdusautet.com)